

Dossier de subvention 2024

Vous êtes une association située sur Vauréal, vous souhaitez être aidé par la ville pour le fonctionnement de votre activité ou pour un projet en particulier ? Le dossier de subvention 2024 est désormais disponible!



Les conditions pour prétendre à une subvention :

- Être une association loi 1901 déclarée en Préfecture avec parution au Journal Officiel ;
- Être en possession d'un numéro de SIRET ;
- Être une association vauréalienne ;
- Avoir un an minimum d'exercice ;
- Proposer une activité ou une action spécifique présentant un intérêt municipal, public et local ;
- Avoir transmis un dossier de demande retourné complet et adressé dans les délais requis.

Le dossier et les pièces justificatives sont à remettre impérativement avant le mercredi 31 janvier 2024 à 17h.

Contact

VIE ASSOCIATIVE

Marie Luquet Tél.: 06 99 68 75 15 mluquet@mairie-vaureal.fr

Document(s)

<u>Dossier de subvention 2024</u>

<u>Compte de résultats</u>

<u>Contrat engagement républicain des associations</u>

<u>Décret contrat engagement républicain des associations</u>